LA QUESTI

OPINION DE LEURS GRANDEURS M

Mgr Taché approuve les députés conservateurs d'avoir s

" Devons-nous renverser le gouvernement ? " Telle a été la quest
" Après mûre réflexion, dit Mgr Taché, j'ai cru dev

Mgr Taché dit que les libéraux ont décrété la mise hors la loi,
les chefs métis. Les hommes qui ont fait ces choses

C'est au mois de Mars 1886 que Mgr Taché a donné cette opini
connue afin de protéger les députés qui p

Mgr Laflèche approuve entièrement les vues de Mgr Taché

Il regrette les divisions causées par l'agitation Riel jusque dan

Mgr Laflèche est d'avis que l'Archevêque de St-Boniface et Mgr Grandin s

Il dit que justice a été rendue aux Mé

M. Montplaisir, député sortant de charge, vient de prendre congé de ses électeurs de Champlain dans un manifeste d'une extrême importance, et qui aura un profond retentissement dans tout le pays. Ce manifeste renferme deux pièces inédites qui sont la pleine justification de tous les députés conservateurs qui ont comme lui appuyé le gouvernement sur la question Riel.

Ces deux pièces sont des lettres de Sa Grandeur Mgr Taché, archevêque de Saint Boniface, et de Sa Grandeur Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières. Nous les livrons à la sérieuse méditation du public impartial.

LETTRE DE MONSEIGNEUR LAFLÈCHE

Evêché des Trois-Rivières, le 17 janvier 1887.

Monsieur H. Montplaisir, Député du comté de Champlain.

Mon cher Monsieur,

Mgr Taché m'a en effet adressé le 13 mars 1886 une lettre confidentielle dans laquelle il m'expose au long les graves raisons de l'opinion qu'il a adoptée sur les meilleurs moyens à prendre pour obtenir la réparation des dommages causés aux Métis du Nord-Ouest. Comme ce sont ces raisons et le poids de cette opinion qui ont déterminé l'attitude que vous avez prise à ce sujet, ainsi que celle de vos amis si sincèrement dévoués au bien de ces Métis, l'Illustre Archevêque trouve aujourd'hui que la justice demande que l'on vous donne le moyen de justifier votre conduite devant vos électeurs, au moment où le mandat qu'ils vous ont confié va expirer. En conséquence il vous autorise avec mon agrément à rendre publique cette lettre et c'est pourquoi vous vous adressez à moi aujourd'hui.

Je n'ai aucune objection de mon côté à vous accorder cette autorisation ; car je trouve, comme mon Vénérable Collègue, que c'est un acte de justice qui vous est dû, ainsi qu'à vos amis. Je vous dirai même que je le fais d'autant plus volon-

A
Bien
M
notr
rable
tout
n'a-t
V
" MO
senti
de n
que
motif
en 18
l'on a
faire.
D'
à cœu
parti,
Co
tout
mon
Qu
culté.
nous
dre q
Le

STION RIEL

EURS Mgr TACHÉ et Mgr LAFLÈCHE.

urs d'avoir soutenu le gouvernement sur la question Riel.

a été la question posée à Mgr Taché par les députés conservateurs. , j'ai cru devoir répondre que tel n'est pas mon avis."

hors la loi, l'emprisonnement, la sentence de mort, l'exil pour ait ces choses, dit-il, sont-ils bien les amis des Métis?

é cette opinion. Il déclare qu'il est juste que cette opinion soit députés qui pourraient avoir à en souffrir.

e Mgr Taché et dit qu'elles sont partagées par Mgr Grandin.

l jusque dans le clergé. "Il s'en est suivi un véritable scandale."

Mgr Grandin sont les juges les plus compétents sur la question du N.-Ouest.

due aux Métis pendant l'année dernière.

s élec-
ura un
es iné-
qui ont

Saint
ous les

E

Y.

dans
ur les
s aux
on qui
amis
ujour-
votre
onfié
lique

car je
us est
olon-

LETTRE DE MONSEIGNEUR TACHÉ

Archevêque de Saint-Boniface.

Ottawa, 13 Mars 1886.

A Sa Grandeur Monseigneur Laflèche, évêque des Trois-Rivières,

Bien cher Seigneur et ami,

Me voici de nouveau à Ottawa pour continuer à y travailler dans l'intérêt de notre chère population. La crise terrible que traverse notre Nord-Ouest, les déplorables événements qui viennent de se produire, et leurs trop tristes conséquences, tout cela fait à mon cœur un mal immense. Je me surprends souvent à dire : que n'a-t-on prévenu tout cela !

Vous comprenez facilement l'effet produit parmi la députation française par la "MOTION LANDRY." Hélas ! pourquoi faut-il que l'esprit de parti domine tout autre sentiment ? Je vois des gens qui, je le sais, n'ont aucun souci de notre peuple, de nos chers Métis et qui pourtant déploient un zèle apparent qui ne cache que très imparfaitement le mobile réel de leur conduite. Pour les mêmes motifs et avec les mêmes aspirations on joue la contre-partie de ce qui a été fait en 1873 sur les affaires du Nord-Ouest, sur le sort des infortunées victimes que l'on a vouées à la vengeance, ou que l'on prétend protéger selon que cela fait l'affaire.

D'un autre côté je remarque avec bonheur des hommes sincères qui ont vraiment à cœur de défendre et d'aider notre population, fallut-il pour cela rompre avec leur parti, se séparer de leurs alliés naturels, des amis de toute leur vie.

Comme vous le pensez facilement on veut connaître mon opinion. Ma pensée en tout cela est unique, je ne veux qu'une chose : *le bonheur du peuple auquel j'ai voué mon existence.*

Que faire pour assurer cette fin si désirable ? Là naturellement se trouve la difficulté. Plusieurs membres de mes amis m'ont posé carrément la question : Devons-nous renverser le gouvernement ? Après mure réflexion, j'ai cru devoir répondre que tel n'est pas mon avis.

Le renversement d'un gouvernement n'est pas toujours un remède aux maux

va-expirer. En conséquence il vous autorise avec mon agrément à rendre publique cette lettre et c'est pourquoi vous vous adressez à moi aujourd'hui.

Je n'ai aucune objection de mon côté à vous accorder cette autorisation ; car je trouve, comme mon Vénérable Collègue, que c'est un acte de justice qui vous est dû, ainsi qu'à vos amis. **Je vous dirai même que je le fais d'autant plus volontiers que je partage entièrement les vues de Mgr l'Archevêque de Saint Boniface sur ce sujet.**

Vous avez dû remarquer la grande réserve dans laquelle je me suis tenu jusqu'à présent sur cette question brûlante, espérant que le temps et la réflexion amèneraient peu à peu l'apaisement des esprits. Mais j'ai vu avec douleur que c'est le contraire qui est arrivé. Les passions politiques qui gâtent tout en ont fait un brandon de discorde qui jette partout le trouble et divise profondément les meilleurs amis et les meilleurs esprits. C'est ce que j'ai eu le chagrin de constater dans mon propre diocèse, où l'absence d'une direction spéciale sur cette matière a laissé les fidèles trop exposés à être trompés par de malheureuses représentations que l'on ne prévoyait pas. **Le clergé de ce diocèse d'ordinaire si uni, s'en est lui-même ressenti.**

La division a également pénétré dans la presse la plus sincèrement catholique et a dégénéré, en certain quartier, en une polémique violente qui contrastait péniblement avec la modération plusieurs fois recommandée aux écrivains catholiques dans nos conciles provinciaux et par le Souverain Pontife lui-même, dans les questions politiques. **On en est venu à des injures répetées qui ont rejailli jusque sur des dignitaires ecclésiastiques. Il s'en est suivi un véritable scandale par les prejuges que cette polemique a soulevés chez un certain nombre de bons citoyens.**

En présence de ces graves inconvénients je me vois forcé de sortir de la réserve dans laquelle j'étais demeuré, et de répondre aux nombreuses demandes qui m'ont été adressées sur la ligne de conduite que je crois la plus favorable aux véritables intérêts des Métis du Nord-Ouest, comme à ceux de notre province.

La chose me devient facile aujourd'hui par la permission que vous avez obtenue de publier la lettre ci-dessus mentionnée dans laquelle Mgr Taché motive si solidement son opinion sur la question du Nord-Ouest. **Je partage donc entièrement ses vues qui sont aussi celles de Mgr Grandin. Tout le monde conviendra que ces Vénérables Prélats sont les juges les plus compétents en cette matière.** En outre, il me paraît évident que le mouvement trop violemment et imprudemment soulevé par les passions politiques devient de plus en plus dangereux.

Tout en regrettant vivement les dommages qu'ont subis les Métis, je crois que le remède à ces maux, n'est pas tant dans le renversement des ministères, au **risque d'empirer la situation, comme le prouve l'expérience du passé,** que dans le rappel des hommes politiques aux règles de la justice et de l'équité, et au respect des droits religieux et civils de tous les administrés, sans distinction de race et de langue.

Les réparations déjà faites et la justice rendue aux Métis pendant l'année dernière, la tranquillité et la confiance rétablies dans cette région prouvent l'efficacité de ce moyen.

Cette manière d'agir est absolument conforme au principe rappelé par Léon XIII, savoir, qu'il faut *tolérer* quelquefois des maux qu'il serait presque impossible d'empêcher, sans s'exposer à des calamités et à des *troubles* plus funestes encore.

Dans ces sortes de questions les évêques peuvent être certainement regardés comme les juges les plus compétents. L'histoire de notre pays est là pour nous dire que le peuple canadien n'a jamais eu à se repentir d'avoir suivi, en ces circonstances difficiles, l'avis des évêques, mais qu'au contraire le pays a grandement souffert quand on a mis de côté leur sage direction.

Pour vous, mon cher monsieur, vous avez sagement agi en suivant une opinion aussi solidement motivée, et soutenue par une telle autorité. Ceux de vos constituants qui voudront examiner la chose sans passions ni préjugés, ne sauront vous blâmer d'avoir suivi en une circonstance si difficile et si critique, l'avis de vos guides naturels.

Sur ce, je prie le Seigneur de vous avoir toujours en Sa Sainte garde, et je demeure,

Votre dévoué serviteur,

† L. F., Ev. des Trois-Rivières.

Que faire pour assurer cette fin si désirable ? Là naturellement se trouve la difficulté. Plusieurs membres de mes amis m'ont posé carrément la question : Devons-nous renverser le gouvernement ? Après mure réflexion, j'ai cru devoir répondre que tel n'est pas mon avis.

Le renversement d'un gouvernement n'est pas toujours un remède aux maux que l'on déplore, aux fautes qui ont été commises. En 1872, on a renversé le gouvernement en grande partie sur la question d'amnistie. Et quel a été le résultat sur cette question ? Tout simplement la dureté a remplacé la faiblesse. Les nouveaux gouvernants ont décrété et assuré la mise hors la loi, l'emprisonnement, la sentence de mort, l'exil pour les chefs, et pour les autres une amnistie, amnistie partielle, qui nous avait été offerte et que nous avions refusée. Les hommes qui ont fait ces choses sont-ils donc les seuls amis des Métis ? Faut-il tout sacrifier pour leur mettre nos destinées entre les mains ?

Un troisième parti se forme. Je connais la loyauté et le bon vouloir d'un grand nombre de ceux qui le composent. Ils sont sincères, mais pourront-ils atteindre leur but en rompant leur alliance actuelle, pourront-ils se soustraire à toute alliance et la nouvelle alliance assurera-t-elle le bonheur des habitants du Nord-Ouest ? Je ne le crois pas.

Si le gouvernement d'aujourd'hui voulait profiter de son expérience, je puis le dire sans hésitation, s'il voulait profiter de ses fautes, il serait plus tôt prêt à faire le bien que d'autres qui n'ont pas les mêmes données, et qui même avec beaucoup de bonne volonté auraient beaucoup à tâtonner avant de saisir la situation, les inconvénients qu'elle renferme, les remèdes qu'on doit lui appliquer.

Que l'on modifie le personnel dans les emplois publics du Nord-Ouest ! Que l'on reconnaisse les droits naturels d'un peuple qu'on est venu surprendre chez lui ! Que l'on traite les Métis et les Sauvages comme tout autre peuple placé dans les mêmes circonstances voudrait être traité, et l'on n'aura pas besoin de bouleversement politique.

J'ai donc cru devoir dire à des amis qui m'ont consulté sur ce sujet, que si leurs sympathies politiques sont pour le parti au pouvoir, ils ne se montreront pas ennemis du Nord-Ouest, ni de ses habitants, en votant contre la " Motion Landry " qui n'est qu'un vote de non confiance. Mais ceci à la condition de n'être pas partisans quand même, mais bien au contraire d'insister pour obtenir le redressement des griefs si souvent formulés et la compensation aux pertes qui ont été le triste résultat de la lenteur apportée à rendre justice.

En parlant du gouvernement à mes amis, je leur ai dit le mot si connu : " Qu'ils se convertissent et qu'ils vivent."

Notre vieille amitié, l'intérêt si vif et si sincère que vous portez à la population du Nord-Ouest m'inspire l'obligation de vous faire connaître l'attitude que j'ai prise, l'opinion que j'ai formulée.

Naturellement cette lettre n'est pas pour le public, néanmoins si plus tard ceux à qui j'ai exprimé mon opinion devaient avoir à souffrir parce qu'ils ont accepté ma manière de voir, je vous autorise à leur communiquer cette lettre et je les autorise, eux, à s'en servir pour leur propre justification.

Quarante années de dévouement à la cause des Sauvages et des Métis, toute une existence usée dans leurs intérêts, me donnent la certitude que je suis incapable de sacrifier ces mêmes intérêts ou de faire quoi que ce soit qui, dans mes convictions les plus intimes, n'est pas à leur avantage.

Que ceux qui ne pensent pas comme nous fassent quelque chose de ce que nous avons fait, et alors, mais alors seulement, ils auront droit de s'étonner de l'attitude que je viens d'indiquer.

J'irai vous faire visite dans quelques jours, cher Seigneur et ami. Alors nous épancherons nos cœurs l'un dans l'autre sur tout ce qui nous concerne et nous intéresse. Qui aurait dit il y a quarante ans, quand, à pareille époque, nous faisions nos préparatifs de départ pour l'Ile à la Crosse ; qui aurait dit que nous verrions ce que nous avons vu depuis ? Que nous éprouverions ce qui nous a si cruellement éprouvés ? Acceptons de la Divine Providence tout ce qu'elle nous ménage. Pardonnons aux hommes toutes les peines qu'ils nous infligent. Etroitement unis dans l'affliction comme dans la prospérité, prions l'un pour l'autre afin de nous préparer aux joies qui ne connaissent pas de mélange.

Votre ami sincère et dévoué,

† ALEX., Arch. de Saint-Boniface, O. M. I.